

La charte d'utilisation de Wikilleurbanne.fr

Préambule:

La présente charte s'adresse aux associations villeurbannaises et à toute personne utilisant le site wikilleurbanne.fr

Créé suite aux propositions des associations dans le cadre des Dialogues Ville/associations, l'objectif de ce site est de favoriser le dialogue entre les associations villeurbannaises, de faciliter l'échange et la coopération inter-associative, et de valoriser le tissu associatif auprès du grand public.

Ce site est un outil collaboratif comprenant : un agenda, des actualités, une bourse d'échange, un annuaire des associations ainsi qu'une carte interactive permettant la géolocalisation des ressources.

Wikilleurbanne est construit sur YesWiki, un CMS Open-Source en Creative Commons pour permettre la plus grande implication des associations et aider à rompre la fracture numérique.

Art 1: Fonctionnement et rôle des utilisateurs

Après signature de cette charte, chaque association participante se voit attribuer un compte personnel ainsi qu'un mot de passe confidentiel. Elle s'engage à ne pas communiquer ses identifiants et veille à respecter le bon fonctionnement du site, le classement des diverses catégories et la qualité de présentation de son article (mise en page, orthographe etc.).

Les associations participent :

- à la rédaction des contenus.
- à faire connaître le site auprès des publics.
- à suggérer des pistes de développement pour le projet

Art 2 : la durée

Cette présente charte est effective durant toute la durée où le signataire est propriétaire d'un compte activé sur le site wikilleurbanne.fr. Cette charte peut évoluer dans le temps, auquel cas une nouvelle version sera signée.

Art 3 : Pilotage du site : le rôle des différentes instances du site

Ce site est né des propositions des associations recensées dans le cadre des Dialogues Ville/associations. Il est donc intégré dans cette démarche, pilotée par la ville de Villeurbanne (direction municipale de la vie associative) et par des représentants d'associations qui se réunissent régulièrement, pour ce faire, au sein d'un comité facilitateur. Afin de mener à bien ce projet de site, le comité facilitateur a choisi de prendre un prestataire pour en assurer la conception et la modération. Le Centre Culturel Œcuménique Jean-Pierre Lachaize a été retenu.

A ce titre, le comité facilitateur aide :

- à la médiation du site
- à la rédaction et aux décisions éditoriales du site, dans le cadre défini par le cahier des charges établi par la direction municipale de la vie associative

NB: des associations utilisatrices du site peuvent demander à rejoindre le comité facilitateur tout au long de l'année

La direction municipale de la vie associative s'engage :

- à la bonne transmission des informations de l'annuaire des associations.
- à faire connaître le site auprès de l'ensemble des associations villeurbannaises.
- à animer le comité facilitateur

Le Centre Culturel Œcuménique Jean-Pierre Lachaize assure, pendant la période définie dans le cahier des charges :

- la maintenance et la modération du site.
- la transmission au comité facilitateur de toute question relatives à la politique d'utilisation du site



Cette même responsabilité peut incomber par la suite à une autre structure partenaire, choisie par la ville de Villeurbanne en concertation avec le comité facilitateur.

Art 4: déontologie

Chaque participant est individuellement responsable de la nature des informations fournies sur le site internet, dans le respect de la loi française (pas d'informations à caractère pornographique, discriminatoire, ou portant atteinte à l'intégrité physique ou morale d'une personne...).

Chaque participant déclare avoir les droits d'utilisation des photos et/ou vidéos communiquées sur le site internet. Dans le cas où l'image de personnes mineures est utilisée, l'association déclare avoir obtenu les droits d'utilisation par les responsables légaux.

Le Centre Culturel Œcuménique Jean-Pierre Lachaize pourra se retourner contre chaque personne en cas de violation de cet article 4. Par ailleurs, la personne se verra dans ce cas-là, exclue du droit de rédaction (désactivation de son compte). En cas de désaccord, la personne concernée pourra faire appel auprès du conseil de pilotage du site.

Art 5: ouverture

Le projet wikilleurbanne.fr est destiné à s'accroître dans le temps, afin de développer la portée de ce média et de permettre au plus grand nombre de personnes qui le souhaitent de participer à cette expérience. Ainsi, ce projet et son site peuvent évoluer dans le temps.